

Département de la Drôme

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Nombre des membres	
Afférent au Syndicat	42
En exercice	42
Présent	31
Votant	31

Date de convocation : 19/03/2025

### Affectation des résultats de l'exercice 2024

Délibération n°12-2025  
Séance du 02/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à 18H00 heures en session ordinaire à Anneyron sous la présidence de M. David BOUVIER.

Présents : David BOUVIER, Armeline AUDRIEU, Céline BLAIN, André BOUILLY, Pascal BRUNET, Yves CHAREYRE, Agnès CHRIST, Norbert COQUERAY, Denis COURMONT, Marin DERNAT, Gérard ESCOFFIER, François FAURE, Max FIGUET, Pierrick FRIZE, Jean-Rémi FROGET, Patrick GAUTHIER, Alexandre GUILLIEN, Alain LACROIX, Ludovic LACROIX, Agnès MARGIRIER, Yves MONNIER, Ludwig MONTAGNE, Gilles MORGUE, Patrice REBOULLET, Philippe RIGNOL, Ludovic ROBERT, Jean-Marc ROZIER, Didier SAPET, Stéphane SARRAZIN, Stéphanie SEVENIER, Patrice TARDY-JEUNOT

Excusés et absents : Romain BOITEL, Mickaël CHAZALON, Thierry DESSERTENNE, Anthony DOSSARD, Claude FOUREL, Romaric FORT, Hervé JACQUET, Gilbert MOUNIER-VEHIER, Cédric ROUSSELLET, Daniel SIRERA

Pouvoirs : Mickaël CHAZALON donne pouvoir à Marin DERNAT.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Compte tenu des résultats de l'exercice 2024,

- Décide d'affecter la somme de **0 €**, correspondant au besoin de prélèvement pour la section d'investissement, au compte 1068 du Budget Supplémentaire de l'exercice 2024.
- Décide d'affecter l'excédent cumulé de fonctionnement fin 2024 de **420 299,91 €** sera reporté à la ligne 002 en recettes de fonctionnement du Budget Primitif de l'exercice 2025.
- Décide d'affecter l'excédent cumulé d'investissement fin 2024 de **1 715 775,49 €** sera reporté à la ligne 001 en recettes d'investissement du Budget Primitif de l'exercice 2025.

Fait et délibéré au jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait conforme.

Le Président,  
David BOUVIER

